

Septembre 2011

## La SPA de l'Estrie au secours des animaux dans le besoin

Une fois de plus, cette année, le service des inspections de la SPA de l'Estrie a été appelé à porter secours à de nombreux animaux dans le besoin. Ses interventions lui ont permis de venir en aide à près de 700 animaux. De l'ensemble de ces cas, un total de 77 enquêtes a été réalisé, dont 58 pour des cas de négligence, 15 pour des cas de cruauté et quatre pour des cas d'animaux abandonnés. Voici deux situations qui illustrent les efforts déployés par les inspecteurs de la SPA de l'Estrie.

### Intervention dans un chenil

C'est en vertu de la *Loi sur la protection sanitaire des animaux* (P-42) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) que la SPA de l'Estrie est intervenue en janvier dernier sur les lieux d'un chenil estrien. Cette opération, menée à la suite d'une plainte, a permis de porter secours à des beagles, des shetlands et un labrador. Examinés par un vétérinaire, tous ont reçu les soins requis puis ont séjourné en familles d'accueil environ un mois, avant d'être placés en adoption.



Âgé de deux ans et demi, ce Shetland, prénommé Fée, vit désormais des jours heureux au sein de sa nouvelle famille.

### Au secours d'une vingtaine de chats

Les inspecteurs de la SPA de l'Estrie ont également procédé, en juin dernier, à la saisie d'une vingtaine de chats domestiques dans une résidence privée de la région, opération qui s'est déroulée également en vertu de la Loi P-42.

Les félins, au nombre de 15 adultes et six chatons, ont immédiatement été transportés à la SPA de l'Estrie afin d'y être examinés par un vétérinaire et y recevoir les soins requis par leur état de santé. Au moment d'écrire ces lignes, tous étaient en convalescence.



Ce malheureux chat est au nombre de la vingtaine de félins qui ont été retirés d'une résidence privée en juin dernier.

### La Loi P-42

La *Loi sur la protection sanitaire des animaux* regroupe différents aspects relatifs, notamment, au bien-être des animaux. L'article 55.9.2 de la section IV.1.1 de cette loi, stipule que « tout propriétaire ou gardien d'un animal doit s'assurer que la sécurité et le bien-être de l'animal ne soient pas compromis ». Une situation peut s'avérer compromettante lorsque, entre autres, l'animal n'a pas accès à de l'eau potable ou à de la nourriture en quantité suffisante et de qualité adéquate; n'est pas gardé dans un habitat convenable et salubre; est blessé ou malade et ne reçoit pas les soins de santé requis par son état. (suite à la page 4)

## Un second départ pour des orphelins blessés

Depuis plus de 30 ans, la SPA de l'Estrie porte secours tous les ans à plus de 7 000 animaux dans le besoin. Désireuse d'en faire toujours un peu plus pour ces derniers, elle s'associait, en 2010, à la Clinique de stérilisation des petits animaux de l'Estrie et à la Clinique vétérinaire du Vieux Village dans le but de permettre à des animaux blessés et sans famille, mais néanmoins en bonne santé, de connaître un nouveau départ.

Unissant des gens généreux de leur temps et touchés par ces tristes histoires, ce programme offre, sur une base bénévole, des soins vétérinaires ainsi qu'un suivi post-opératoire à des animaux blessés et orphelins, mais jugés exceptionnels de par leur comportement, leur adoptabilité, leur bon état de santé générale et leur pronostic favorable une fois traités.

Ainsi, grâce à vos dons, la SPA de l'Estrie participe à ce partenariat en assumant le coût des médicaments post-opératoires administrés aux animaux soignés. Cet engagement a notamment permis à un Husky, âgé de 4 mois, d'être soigné pour une fracture à une patte antérieure; à une chatte de six mois, de recevoir les soins nécessaires à la suite de sévères engelures aux pattes, aux oreilles et à la queue; et à une autre, âgée de huit mois, d'être traitée pour une vilaine plaie à une patte.

### La *Randonnée des belles gueules*

## Une prochaine édition aux couleurs du printemps!

C'est sous des airs printaniers et festifs que se déroulera la prochaine édition de la *Randonnée des belles gueules*. Tous les amoureux des animaux, accompagnés de leur compagnon quadrupède, auront en effet le loisir de se rassembler de nouveau au printemps 2012.

Nous comptons sur votre présence à la dixième édition de ce désormais célèbre rassemblement canin. Au plaisir de vous revoir!

Grâce à vos dons, ces laissés-pour-compte ont pu se remettre sur pied et connaître un nouveau départ, et ce, malgré les séquelles de leurs blessures. Les bénéficiaires de ce partenariat ont tous rapidement trouvé de nouveaux foyers empreints d'amour et de chaleur.



Rescapée des grands froids de la mi-janvier, Lucky, âgée de six mois, l'a échappée belle. Elle a cependant dû subir une taille de ses oreilles et une amputation partielle de sa queue.



## Un pas de plus grâce à vos dons

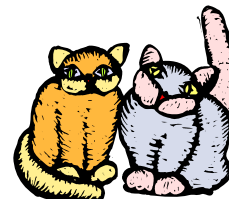
Encore cette année, le précieux appui financier que la SPA de l'Estrie a reçu de ses donateurs a permis de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de nombreux animaux de la région. Afin de vous remercier chaleureusement de cette générosité, nous vous présentons ce bulletin d'information afin que vous puissiez constater une partie des actions que vous nous avez permis d'accomplir grâce à votre soutien. MERCI et bonne lecture!

## Un don à la SPA de l'Estrie

### Pour le mieux-être des animaux de notre région

La SPA de l'Estrie est l'un des plus importants organismes de protection animale du Québec. Organisme de charité à but non lucratif, elle ne reçoit aucune subvention gouvernementale directe; les dons du public lui permettent ainsi de venir en aide aux animaux dans le besoin, ici même, en Estrie. Grâce à vos dons, la SPA de l'Estrie peut notamment :

- réaliser des inspections pour des cas de négligence ou de cruauté animale;
- offrir un service de consultations en comportement canin;
- acheter des jouets et des gâteries à ses pensionnaires;
- offrir un programme gratuit de sensibilisation au respect des animaux à des milliers d'écoliers estriens;
- mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation contre l'utilisation d'animaux exotiques dans les cirques.



Un don à la SPA de l'Estrie contribue à améliorer le sort de milliers d'animaux. Grâce à votre soutien, des animaux se sortent d'une impasse, recouvrent la santé et trouvent réconfort et amour. **Merci de supporter généreusement la SPA de l'Estrie!**

### Des chiffres qui valent leur pesant d'or

Selon un sondage réalisé à l'automne 2010 par les firmes IDEA Communication et Extract Recherche Marketing pour le compte de la SPA de l'Estrie...

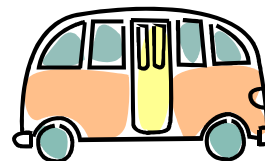
⇒ 73 % des participants à cette étude ont eu recours aux services de la SPA de l'Estrie au cours des cinq dernières années;

⇒ 96 % de ces mêmes répondants se sont déclarés satisfaits des services reçus.

## Le transport d'animaux vers d'autres ressources

Périodiquement, la SPA de l'Estrie reçoit des animaux qui sont redirigés vers d'autres organismes de protection animale afin de leur trouver des familles d'adoption ou leur permettre de vivre de meilleurs jours au sein d'environnements adaptés à leur espèce. Qu'il s'agisse de sanctuaires, de refuges spécialisés ou d'autres SPA/SPCA, ces animaux sont confiés à des gens d'expertise qui traitent leurs nouveaux pensionnaires à fourrure, à plumes, à carapace ou à écailles aux petits oignons! Ce travail se fait grâce à la précieuse collaboration de bénévoles qui assurent le transport de ces animaux vers ces endroits.

Ainsi, au cours de la dernière année, une vingtaine d'animaux (chiens, tortues, hérissons, etc.) ont été redirigés vers diverses ressources, ce qui représente plus de 70 heures de transport bénévole et au-delà de 6 600 kilomètres parcourus. Grâce à vos dons, ces transports sont possibles car ils permettent à la SPA de l'Estrie d'en défrayer les coûts en essence. Au nom de ces animaux, MERCI!



## Notre mission

Protéger les animaux et harmoniser leurs relations avec les humains. De concert avec la population, développer le respect envers les animaux et la sensibilité à leurs souffrances, afin d'améliorer leur qualité de vie.

## Un milieu de vie amélioré

Soucieuse de toujours améliorer la qualité de séjour de ses pensionnaires, la SPA de l'Estrie a pu apporter, au cours de la dernière année, et ce, grâce au soutien financier reçu du public, un brin de renouveau aux aménagements intérieurs destinés à la gent féline. Ces dons ont ainsi permis :

- d'accroître la superficie des cages pour chats en pratiquant des ouvertures entre celles voisines l'une de l'autre (les félins peuvent désormais circuler librement entre une série de deux cages);
- d'agrémenter toutes les cages de griffoirs de cartons;
- de procéder à l'achat d'un condo pour chats, habitation fort appréciée de ces derniers;

- de munir d'une fenêtre la porte de la salle des chats (désormais fermée en permanence, la salle procure aux chats un environnement davantage paisible);
- d'installer des diffuseurs de phéromones pour apaiser les animaux.

Une fois de plus, sans votre générosité, les pensionnaires félins n'auraient pu profiter de ces améliorations.



L'achat de ce condo a permis d'accroître la qualité de séjour des pensionnaires félins de la SPA de l'Estrie.

### INFOSPA

L'InfoSPA est le journal bilingue de la Société protectrice des animaux de l'Estrie, organisme à but non lucratif.

Ce journal se veut un outil d'information et de sensibilisation aux questions animales. Les opinions exprimées dans celui-ci ne sont pas nécessairement celles de l'organisme, sauf là où il est fait mention du contraire.

Publié quatre fois par année, l'InfoSPA est disponible pour les membres ainsi qu'au refuge de la SPA. Pour vous le procurer ou effectuer un changement d'adresse, écrivez ou téléphonez à :

Société protectrice des animaux de l'Estrie  
1139, boul. Queen-Victoria  
Sherbrooke (Québec) J1J 4N5  
Tél. : 819 821-4727

Nous prendrons en considération tout texte que vous nous soumettrez pour publication et vous invitons à nous faire part de vos commentaires et opinions.

Coordination, rédaction et révision : Cathy Bergeron  
Montage : Stéphanie Hébert  
Traduction : Isabelle Chaussée, Amanda Hamel, et Hélène Laplante Dubois.

(suite de la page 1)

Pour chacun de ces deux cas, la SPA de l'Estrie a déposé, conjointement avec le MAPAQ, un dossier auprès du ministère de la Justice du Québec qui verra, le cas échéant, à porter des accusations contre les gardiens de ces animaux

### Cas de La Patrie et de Cookshire-Eaton

Les dossiers des deux saisies d'animaux de ferme dans un cas, et de chevaux dans l'autre, effectuées respectivement à La Patrie en novembre 2009 et à Cookshire-Eaton en mai 2010, suivent leur cours. En vertu du Code criminel canadien, les deux individus impliqués dans ces tristes histoires ont été accusés de négligence et devront faire face à la justice, une fois la date de leur procès respectif fixée.

Soulignons enfin que les inspecteurs de la SPA de l'Estrie sont mandatés pour faire respecter les différentes législations en matière de protection et de bien-être des animaux, à savoir le Code criminel canadien, la loi québécoise de protection sanitaire des animaux de même que la réglementation municipale en vigueur sur le territoire que l'organisme dessert.

Sans votre précieux soutien financier, la SPA de l'Estrie ne pourrait intervenir dans de telles situations. Grâce à vos contributions et à vos encouragements, des animaux dans le besoin peuvent se sortir de l'impasse. En leur nom, nous vous disons chaleureusement **MERCI!**